



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine mondial
en Suisse

CONFIRMATION DE SIGNATURE

La Commission suisse pour l'UNESCO confirme que la Charte ci-dessous a été signée le

23.03.2015

par Nicole Bauermeister

Société d'histoire de l'art en Suisse

CHARTRE SUISSE DU PATRIMOINE MONDIAL

29 novembre 2014

Nous, instances fédérales, cantonales et communales, Eglises et corporations de droit public ecclésiastique, organisations de la société civile et entreprises du secteur privé, adoptons cette Charte suisse du Patrimoine mondial. Nous nous engageons dans le cadre de nos activités, compétences et ressources à œuvrer pour une conservation du Patrimoine mondial.

PRÉAMBULE

La Charte se fonde sur les valeurs et les principes de la Convention de l'UNESCO concernant la protection du Patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée à l'UNESCO en 1972 et ratifiée par la Suisse en 1975. La Convention résulte de la conviction que certains éléments patrimoniaux, culturels et naturels, présentent un intérêt exceptionnel et universel et qu'ils doivent, de ce fait, être sauvegardés pour l'humanité tout entière. Son article 4 stipule également que « chacun des Etats parties à la Convention reconnaît que l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du Patrimoine culturel et naturel [...] situé sur son territoire lui incombe en premier chef ».

Cette Charte, élaborée collectivement, appelle toutes les parties signataires à agir selon les principes complémentaires précisés ci-après. Elle vise à promouvoir l'attachement au Patrimoine culturel et naturel, dont la protection relève de la responsabilité de tous. Elle sert à renforcer la reconnaissance collective de la valeur universelle exceptionnelle des biens du Patrimoine mondial et de l'importance de les préserver, pour la population locale comme pour l'humanité tout entière.

NOTRE ENGAGEMENT COMMUN

→ Préserver l'authenticité et l'intégrité du Patrimoine mondial

Nous nous engageons à préserver l'authenticité et l'intégrité du Patrimoine mondial. Pour ce faire, nous nous référons à la Convention du patrimoine mondial tant dans nos activités quotidiennes que dans notre planification à court et à long terme. Nous tenons également compte des processus dynamiques relevant de la nature et des traditions vivantes.

→ Assurer la protection et la gestion du Patrimoine mondial

Nous nous engageons à protéger et à gérer avec soin nos biens inscrits au Patrimoine mondial, pour en préserver la substance, la fonction et la portée. Cela implique que nous respectons, défendons et soutenons le renforcement des mesures légales de protection. Les biens du Patrimoine mondial doivent être protégés contre les impacts négatifs endogènes et extérieurs.

→ Soutenir un développement durable

Nous nous engageons à concilier efficacité économique, responsabilité environnementale et solidarité sociale avec la préservation pleine et entière de la valeur universelle exceptionnelle des biens du Patrimoine mondial. Par cette approche responsable, et par la plus-value qui en résultera, nous garantissons durablement l'avenir de nos biens du Patrimoine mondial.

→ Encourager la formation ainsi que la transmission et le développement du savoir

Nous nous engageons à encourager la recherche ainsi que la formation à tous les stades. Nous soutenons l'accès aux connaissances concernant les différents biens du Patrimoine mondial et le Patrimoine mondial en général. Lors de l'élaboration de matériel pédagogique ou d'information, ainsi que dans la conception de nos programmes, nous veillons à la qualité de la transmission des connaissances, en particulier au sujet de la valeur universelle exceptionnelle des biens.

→ Renforcer les échanges, l'information et la cohésion au sein du réseau du Patrimoine mondial

Nous nous engageons pour que, dans un réseau regroupant en particulier tous les acteurs du Patrimoine mondial en Suisse, les informations et les expériences soient échangées de manière constructive. Nous participons ensemble à la coordination des mesures requises pour préserver les acquis et relever les défis actuels et futurs.

DÉCLARATION FINALE

Nous, parties signataires, nous engageons conformément aux principes énoncés dans cette Charte. Nous sauvegardons et faisons ainsi vivre le Patrimoine mondial, aujourd'hui et pour les générations futures.